

Annexe 3 - Bilan des émissions de gaz à effet de serre au format réglementaire de la Direction départementale des territoires du Loiret

1. Description de la personne morale concernée

Adresse : 131 rue du faubourg Bannier 45000 ORLEANS

Nombre de salariés : 208

Description sommaire de l'activité :

La Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) du Loiret est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricole, d'aménagement, d'urbanisme, de logements, de risques, de construction publique, d'environnement, de protection et de gestion durable de l'eau ou encore de transports.

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Périmètres organisationnels retenu :

- Le siège de la DDT à Orléans (131 rue du faubourg Bannier)
- Les unités territoriales d'aménagement :
 - de Gien (1 rue de la Loire),
 - de Montargis (25 rue Jean Jaurès),
 - d'Orléans (14 rue A. Gault),
 - de Pithiviers (place de la gare).
- Les centres d'exploitation de la Loire à Orléans (1^{er} rue de l'abreuvoir) et à Gien (4 rue de la bosserie).
- Les centres d'examen du permis de conduire d'Olivet et de Fleury les Aubrais.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Emissions directes (Scope 1) et indirectes (Scopes 2 et 3), sauf les émissions liées aux fuites de gaz des climatiseurs et au fret lié aux acheminements des intrants et sortants.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2013

Année de référence : 2013

3. 4. 5. Les émissions directes et indirectes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES (en t CO2e)					CO2 b	Incertitude (t CO2e)
			CO2	CH4	N2O	Autres gaz	Total		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	143	0	2	0	145	0	28
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	144	0	1	0	146	9	8
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		Sous total	288	1	3	0	291	9	29
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	17	0	4
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	17	0	4
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	52	12	2	0	71	-9	6
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	224	0	85
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	170	0	43
	11	Déchets	5	0	1	0	6	55	2
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	3	23	0	3
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements							
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	133	0	21
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	12	0	0	0	274	0	35
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	69	12	2	3	901	47	104

6. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les incertitudes liées à chaque poste d'émission sont dues aux incertitudes sur les données d'activités ou sur les facteurs d'émissions.

Les incertitudes sur les données d'activités varient de 5 % à 30 % selon les postes. Les plus fortes incertitudes concernent les postes suivants :

- les transports des visiteurs (incertitude de 30%), car les émissions sont évaluées à partir d'une enquête réalisée seulement sur une durée d'un mois hors période de pointe,
- les quantités de déchets (incertitude de 30%), car les données ne sont pas toutes disponibles,
- les déplacements domicile-travail (20%), car les émissions sont évaluées à partir d'une enquête interne à laquelle tous les agents n'ont pas répondu,
- les consommations de gaz et électricité (20%), du fait de l'impossibilité d'avoir des relevés détaillés des consommations sur certains sites.

7. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

Certains postes d'émission, faute de données disponibles ou incomplètes (ex : déchets fermentescibles, fret lié aux acheminements des intrants et sortants, climatisation,), n'ont pu être évalués, ou évalués partiellement.

8. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<http://www.centre.gouv.fr/>

<http://www.loiret.gouv.fr/>